

COMMUNIQUÉ DE PRESSE et INVITATION PRESSE

À Toulouse, le 11 octobre 2020

COVID-19 : le préfet décide du passage de : - 17 communes de l'agglomération toulousaine en zone d'alerte maximale - de nouvelles communes de l'agglomération toulousaine en zone d'alerte renforcée

L'aggravation de la situation sanitaire en Haute-Garonne conduit le préfet à prendre un nouvel arrêté qui entre en vigueur le mardi 13 octobre à 00h00. D'une part, 17 communes de l'agglomération toulousaine passent du niveau d'alerte renforcée au niveau d'alerte maximale. De plus, un certain nombre de communes de Toulouse Métropole, du SICOVAL, du Muretain aggro et de la communauté de communes de la Save au Touch qui appartiennent au bassin de vie toulousain vont passer en niveau d'alerte renforcée.

Le préfet, accompagné de Pierre Ricordeau, directeur général de l'ARS Occitanie, présentera en détails ces nouvelles mesures lors d'un **point presse le lundi 12 octobre à 10h00 en préfecture.**

Accréditations obligatoires, avant le dimanche 11 octobre à 20h00, par mail à :
accreditations@occitanie.gouv.fr.

Les 17 communes de l'agglomération toulousaine en zone d'alerte renforcée passent en zone d'alerte maximale

Ces derniers jours, la situation sanitaire de la métropole toulousaine s'est dégradée. Les seuils d'alerte des 3 indicateurs de suivi sont désormais franchis pour Toulouse Métropole, à savoir : le taux d'incidence supérieur à 250 pour 100 000 habitants (252,7), le taux d'incidence pour les personnes de plus de 65 ans supérieur à 100 000 habitants (153,7) et le taux d'occupation en Occitanie des lits Covid en réanimation supérieur à 30% (31,1%).

En conséquence, Etienne Guyot, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, a réuni cet après-midi en audio-conférence les parlementaires, les représentants de la région, du département, les présidents ou représentants de 4 EPCI de l'agglomération toulousaine (Toulouse Métropole, SIVOVAL, Muretain aggro, communauté de communes de La Save au Touch), les maires des communes incluses actuellement dans la zone d'alerte renforcée, les représentants des milieux

économiques et les services de l'Etat concernés. Il a décidé après échanges de placer les 17 communes suivantes **en zone d'alerte maximale à compter du mardi 13 octobre à 00h00** : Toulouse, Colomiers, Tournefeuille, Blagnac, Plaisance-du-Touch, Cugnaux, Balma, Castanet-Tolosan, Saint-Orens-de-Gameville, Labège, Aucamville, Launaguet, L'Union, Portet-sur-Garonne, Ramonville-Saint-Agne, Auzeville-Tolosane et Quint-Fonsegrives.

Le passage en zone d'alerte maximale entraîne de nouvelles mesures relatives à la fermeture de certains établissements recevant du public (bars, casinos, salles de sports, salles de jeux, lieux d'exposition, salles des fêtes et salles polyvalentes ...), à la mise en place d'un protocole sanitaire renforcé dans les restaurants et à la limitation de la capacité d'accueil dans les centres commerciaux. Ces mesures visent, en régulant un certain nombre d'activités, à limiter les rassemblements, porteurs de risques de propagation.

Elles sont applicables du mardi 13 octobre à 00h00 jusqu'au mardi 27 octobre à 00h00.

De nouvelles communes de l'agglomération toulousaine passent en zone d'alerte renforcée

Au sein de quatre EPCI de l'agglomération toulousaine (Toulouse Métropole, SICOVAL, Muretain agglomération, communauté de communes de La Save au Touch), le taux d'incidence pour la population générale a dépassé le seuil d'alerte de 150 pour 100 000 habitants. En conséquence, et après échanges, le préfet a informé les présidents et représentants des quatre intercommunalités, au regard de l'ampleur géographique du bassin de vie toulousain et des mouvements de population que cela induit, d'inclure un certain nombre de communes de ces EPCI en zone d'alerte renforcée.

Le préfet réunira demain matin les maires des quatre EPCI concernés pour échanger sur le périmètre à retenir.

Un prochain communiqué précisera les mesures s'appliquant à ces communes.

Marie LATREILLE DE FOZIÈRES
Tél : 05 34 45 36 17 | 06 45 89 72 16

Delphine AMILHAU
Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75

05 34 45 34 45 - communication@occitanie.gouv.fr

  @prefetoccitanie
www.haute-garonne.gouv.fr/communiqués

